



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
BLANGY PONT L'ÈVEQUE INTERCOM**

Département du Calvados

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU 25/08/2016**

L'an deux mil seize, le vingt cinq août, à 18h00, le Bureau de la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. LOUVET Daniel, M. COURSEAUX Hubert, Mme MARTIN Martine, M. POTTIER David, Mme BOIRE Sandrine, M. DESHAYES Yves, M. HUET Eric, M. VAY Bruno.

Étaient absents excusés : M. ASSE Christian, M. DUTACQ Jean, Mme VILLOTTE Christine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Martine MARTIN.

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2016-028 : Validation du procès-verbal du 19.07.2016

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 03-12-2015;

Considérant le projet de procès-verbal du bureau du 19.07.2016 transmis aux membres;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le procès-verbal du bureau du 19.07.2016

8 VOTANTS

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2016-029 : Marché des chaufferies : autoriser le Président à signer le lot 1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23.07.2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2015-141 du 3 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes et la Ville de Pont l'Evêque concernant les installations de chauffage signée le 18.05.2016,

Vu l'AAPC envoyé le 10.06.2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2016-096 du 11.07.2016 déléguant au Bureau le pouvoir d'autoriser le Président à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Communauté de communes,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie le 22.08.2016,

Considérant que la convention de groupement de commandes prévoit que chaque membre du groupement devra signer son propre marché,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer le marché,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de:

- d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments, pour la durée totale du marché (8 ans) avec la Société ENGIE COFELY pour un montant de 905 734.00 € HT comprenant le marché de base avec tranches conditionnelles + PSE1 + PSE2
- ainsi que les avenants s'y rapportant

8 VOTANTS

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2016-030 : Modification du règlement intérieur des activités périscolaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°CC-DEL-2014-072 du 5 juin 2014 instaurant le règlement intérieur des activités périscolaires,
 Vu la délibération n°CC-DEL-2015-113 du 16 juillet 2015 modifiant l'article 2 dudit règlement
 Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2015-141 du 3 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,
 Vu la délibération n°CC-DEL-2016-104 du 11 juillet 2016 approuvant la fermeture administrative de l'école de Clarbec à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,

Considérant la réorganisation de l'accueil scolaire et périscolaire sur le périmètre 7 entre les écoles de Beaumont-en-Auge et de Reux,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier le règlement intérieur des activités périscolaires comme suit :

1ère modification :

ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

ARTICLE 1 : Horaires des activités périscolaires par école

Beaumont en auge	De 13h15 à 14h00 De 12h00 à 12h45
Blangy le Château	De 15h45 à 16h30
Bonneville la Louvet	De 15h45 à 16h30
Clarbec	De 13h15 à 14h00
Le Breuil en auge	De 15h45 à 16h15
Le Torquesne	De 13h15 à 14h00
Pont l'Evêque Maternelle	De 11h30 à 12h15
Pont l'Evêque	De 15h45 à 16h30
Reux	De 13h15 à 14h00
Saint Benoit d'Hébertot	De 13h15 à 14h00
Saint Philbert des Champs	De 15h30 à 16h15

2ème modification :

Article 8 – Modification du règlement :

Le présent règlement pourra être modifié sans préavis par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes la même procédure que celle applicable à son adoption (parallélisme des formes et procédures) et sera affiché aux emplacements réservés à cet effet aux écoles maternelles et élémentaires.

8 VOTANTS

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Le Président,
 Hubert COURSEAU



Courseau
 4